

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni le lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, FIGUÈS Fatima,

Pouvoirs : de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à Philippe LABARDIN, de MARCHAND Jean-Pierre à Marie-Catherine BALLEREAU, de Fatima FIGUÈS à Sophie BORDERIE

B.23

Détermination des taux de la fiscalité sur les ménages – année 2019

Le Conseil Municipal doit fixer comme chaque année les taux 2019 applicables aux taxes suivantes :

- La taxe d'habitation
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non-bâti

Il est proposé d'adopter pour 2018 les taux suivants, à savoir :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	15,10 %	15.10 %
Taxe sur le foncier bâti	37.65 %	37.65 %
Taxe sur le foncier non-bâti	99.50 %	99.50 %

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Décide d'adopter les taux d'imposition suivants pour 2019 :

Taxe d'habitation :	15,10 %
Taxe sur le foncier bâti :	37,65 %
Taxe sur le foncier non-bâti :	99,50 %

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 26 mars 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET


A circular official seal of the Mairie de Marmande is partially visible behind the signature.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 2/04/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 2/04/2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET


A circular official seal of the Mairie de Marmande is partially visible behind the signature.